VILLE DE
VAUVERT

ARRÊTÉ n° 2026/09/1797

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de l'Urbanisme,
de l'Aménagement,
et de la Transition Ecologique

Objet : **Nomination des membres de la commission communale pour l'accessibilité.**

ARRÊTÉ

Le maire de la commune de Vauvert

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'article 98 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 ;

VU l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ;

VU la délibération n°2020/07/052 du 16 juillet 2020, relative à la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

VU la délibération n°2026/09/143 du 10 septembre 2026, portant sur l'élargissement de la composition des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir la liste des membres tel qui suit ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité, en tant qu'élus au conseil municipal :

1. Monsieur Serge GARNIER : Adjoint au Maire, délégué aux relations publiques, coordination de l'action municipale, sport et vie associative.
2. Monsieur Jean Pierre GUSAI : Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, aménagements urbains, voirie, prévention des risques, sécurité des bâtiments publics, police de

publicité extérieure, travaux, bâtiments communaux, réseaux d'eau et d'assainissement, navette urbaine, transport à la demande.

3. Monsieur David BERREBI : Conseiller municipal spécifique délégué aux commerces, marchés et bien-être animal.
4. Monsieur Jean Louis MEIZONNET : Conseiller municipal délégué à le handicap, accessibilité et maladies rare
5. Monsieur Mohamed TOUHAMI : Conseiller municipal de l'opposition.

Article 2 : Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'accessibilité, en tant qu'usagers, représentants d'associations et acteurs économiques :

1. Madame Nathalie LEGRAIN : Représentante de la SEMIGA
2. Madame Brigitte SERROULT : Responsable d'Agence « Un Toit Pour Tous » Montpellier.
3. Monsieur Éric NEPOTY : Président association vauverdoise des Handicapés.
4. Madame Annie EYMARD : Président association « Amicale de la Vallée Verte ».
5. Monsieur Christian CUVIER : Président association « Li Roula Code ».
6. Monsieur Thierry PAJOT : Représentant « Vélo Tonic Vauverdois Club ».
7. Monsieur Florian AUGUSTE : Membre Fédération des aveugles et amblyopes de France Gard Lozère.
8. Monsieur Olivier COLAS : Représentant Sésame Autisme LR.
9. Monsieur Jean-Marc LAUGIER : Président CLCV Vauvert.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 24 SEP. 2026

Le maire,

MAIRIE DE VAUVERT GARD

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*.....24 SEP. 2026.....
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....24 SEP. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
Le directeur administratif des services,
Benoît Quèbre